

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de		permis		Date d'inspection		
Centre de Soins et d'Education Marika Inc.	2024111		Le 10		Le 10 juille	e 10 juillet 2025	
Nom de l'établissement				ı	Numéro de téléphone		
Centre de Soins et d'Éducation Marika Inc.			(506) 475-8525				
Adresse							
98 chemin Tobique Grand-Sault/Grand Falls NB E3Y 1B	39						
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Pascale Dumont-Levesque			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règ	Date limite pour être conforme			Date d'attestation de la conformité	
Commentaires généraux							
Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de la désignation (les heures de développement professionnel seront terminées d'ici la date d'expiration du permis) et mise à jour des dossiers pour les membres du personnel. Observation de la collation fournie par les parents en avant-midi pour les enfants d'âge scolaire. Les enfants de 2-4 ans ont été à l'extérieur durant ma visite.							
original signé par Pascale Dumont-Levesque Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate	Le 10 juillet 2025				
original signé par Mélissa Bard Signature de l'exploitant ou de la personne désignée		ate	Le	10 juille	et 2025		